



M. Denham



O. Ejikeme

## INVESTIR DANS LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES DE MANIÈRE RESPONSABLE



Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), tous les Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leur processus d'investissement. Carmignac Portfolio Grandchildren adopte une approche plus étendue de l'analyse des critères ESG, selon sa philosophie, son processus d'investissement et les convictions de ses gérants.

### Un engagement historique

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'investissement responsable, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.

### Une approche socialement responsable présente à chaque étape du processus d'investissement

Dans son processus d'investissement, Carmignac Portfolio Grandchildren intègre des recherches ESG internes et indépendantes, une sélection négative et positive, une analyse des émissions carbone, ainsi que de nombreuses réunions avec les sociétés et les parties prenantes. Chaque étape du processus d'investissement aide précieusement les gérants à sélectionner les sociétés les plus attrayantes et à construire un portefeuille avec une faible empreinte carbone, tout en offrant une approche ISR transparente aux investisseurs.

### Une prise de décision « responsable »

Les gérants du Fonds ont démontré un intérêt particulier et des convictions personnelles envers les problématiques ESG. Pour ce Fonds, ils ont élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés<sup>(1)</sup> et en incorporant leurs propres analyses ISR. De plus, leur implication active en tant qu'actionnaires est devenue une priorité afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles le Fonds est investi.

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement.

Pour en savoir plus sur le Label ISR, visitez [www.lelabelisr.fr](http://www.lelabelisr.fr).

Pour en savoir plus sur le Label Towards Sustainability, visitez [www.towardssustainability.be](http://www.towardssustainability.be).

# Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

## L'ISR commence dès le début du processus d'investissement, lorsque nous filtrons l'univers d'investissement du Fonds.

Le Fonds investit dans les actions internationales en adoptant **une approche d'investissement axée sur les fondamentaux**. L'analyse des sociétés se fait au travers de filtres financiers et d'un système de notation. Elle permet d'identifier les sociétés ayant les meilleures perspectives de croissance sur le long terme, c'est-à-dire celles combinant profitabilité élevée et réinvestissement des bénéficiaires, en interne ou en externe. Par ailleurs, **le choix des titres s'effectue aussi selon deux filtres complémentaires importants**. Tout d'abord via **une sélection négative**, qui empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes controversées ou encore les sources d'énergies non-conventionnelles. Il y a une politique d'exclusion spécifique sur les énergies conventionnelles et la production d'électricité<sup>(1)</sup>. Puis, via **une sélection positive**, afin de sélectionner les sociétés qui ont une contribution positive significative et mesurable à la société ou la planète<sup>(2)</sup>.

## Des recherches et analyses approfondies affinent le choix des titres et la construction de portefeuille.

Une fois filtré, l'univers d'investissement du Fonds est analysé grâce à **des évaluations et des recherches internes spécifiques aux sociétés**. Pendant cette phase, les gérants **intéragissent avec les entreprises et les parties prenantes**, identifiant ainsi les risques ESG. **Les rapports sur la responsabilité sociale des sociétés et les recherches ESG spécialisées sont consultés, et les controverses potentielles abordées**. Le portefeuille est ensuite construit en prenant en compte ces aspects.

## L'importance accordée à l'ISR ne prend pas fin lorsque la décision d'investissement est prise.

**Les thèses d'investissement des sociétés détenues en portefeuille sont régulièrement revues**, notamment en ce qui concerne la nature des risques ESG. De plus, en adoptant une politique de vote actionnarial active, les gérants visent à participer à tous les votes possibles<sup>(3)</sup>, renforçant ainsi notre engagement **à dialoguer ouvertement avec les entreprises, en vue d'améliorer leur approche et leur conduite** vis-à-vis des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

(1) La liste complète des exclusions du Fonds est disponible sur notre site (dans la Politique d'exclusion située sur la page Politiques et Rapports) et sur la page du Fonds (dans les « Lignes directrices ISR », section documents et rapports) ou sur demande à la société de gestion. Les listes d'exclusion sont mises à jour trimestriellement. (2) Nous évaluons la contribution des entreprises à la société (Besoins essentiels et Émancipation) ou l'environnement (Changement climatique et Ressources naturelles) au travers d'un filtre d'impact positif basé sur les objectifs de développement durable tels que définis par les Nations Unies et MSCI ESG. (3) Pour 2020, nous sommes fixés un objectif interne de taux de participation de 100% hors bons de souscription / P-Notes et actions privilégiées. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons en étroite collaboration avec ISS (Institutional Shareholder Services), un acteur majeur de la gouvernance d'entreprise et de l'analyse et du traitement des votes « proxy ». ISS nous aide également dans l'identification et la documentation de problématiques ESG lors des votes.

Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Carmignac Portfolio Grandchildren (le "Fonds") est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio, une société de gestion de fonds d'investissement régie par la loi luxembourgeoise, conforme à la directive UCITS. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI, et rapport annuel du Fonds sont disponibles sur le site [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. • **En Suisse** : Le prospectus, KIID et le rapport annuel sont disponibles sur le site internet [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch) et auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription.